

**Décision arrêtant la composition du comité stratégique de groupement
du GHT de l'Aube et du Sézannais**

LE DIRECTEUR DES HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6132-2 et R.6132-10 relatifs à la composition du comité stratégique de groupement ;
- Vu la Convention constitutive du GHT de l'Aube et du Sézannais en date du 8 juillet 2016 et ses avenants, et notamment l'article 13 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 2 février 2023, nommant Monsieur Damien PATRIAT en tant que Directeur Général des Centres Hospitaliers de Troyes, Bar sur Aube, Bar sur Seine, du Groupement Hospitalier Aube Marne, de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube, des EHPAD de Brienne le Château et d'Arcis-sur-Aube à compter du 15 février 2023 ;

C O N S I D E R A N T

Que le comité stratégique est chargé de se prononcer sur la mise en œuvre de la convention constitutive du GHT, du projet médico-soignant partagé et sur les orientations et les projets partagés ;

Que le comité stratégique de groupement propose au directeur de l'établissement support ses orientations dans la gestion et la conduite de la mutualisation des fonctions ;

Que le comité stratégique de groupement est consulté sur les orientations de la politique territoriale d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins du groupement ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ;

Que la nomination comme membre du comité stratégique de groupement est individuelle et ne peut être déléguée ;

Que la durée du mandat des membres du comité stratégique de groupement est déterminée par la fonction justifiant la qualité de membre ;

Que le mandat de membre du comité stratégique de groupement est exercé à titre gratuit ;

D E C I D E

Article 1 : Nomination des membres du comité stratégique de groupement

Le directeur arrête la composition du comité stratégique de groupement comme suit :

Membres de droit :

Monsieur Damien PATRIAT, Directeur des Hôpitaux Champagne Sud et Président du comité stratégique de groupement

Madame le Docteur Céline MORETTO, Présidente de la commission médicale de groupement du GHT de l'Aube et du Sézannais et Vice-présidente du comité stratégique de groupement

Monsieur le Docteur David LAPLANCHE, Responsable du pôle territorial santé publique et performance

Membres par détermination de la loi :

Monsieur le Docteur Vincent LAUBY, Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Troyes

Madame le Docteur Karima MOINGS, Présidente de la commission médicale d'établissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube

Monsieur le Docteur Michel LACOMBE, Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine

Monsieur le Docteur Alban THIRION, Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube

Madame Nadine FARCY, Présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques unifiée du GHT de l'Aube et du Sézannais

Membres en application de la convention constitutive du GHT :

Madame Florence BARBANÇON, Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine

Monsieur Bernard MABILEAU, Directeur délégué de l'Etablissement public de santé mentale de l'Aube et du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube

Madame Aude PERSONNIC, Directrice déléguée du Groupement Hospitalier Aube Marne

Madame le Docteur Corinne FREMOND, Chef du pôle territorial évaluation, sécurité – qualité des soins

Madame Mathilde BARBETTE, Directrice de l'EHPAD Cardinal de Loménie par intérim

Monsieur Thierry ANDRUSZKO, Directeur de l'EHPAD Pierre d'Arcis par intérim

Monsieur Jérôme DEWAELE, Directeur de l'EHPAD Sainte Marthe et de l'EHPAD Les Tilleuls
Madame Véronique de BEAUFORT, Directrice de l'EHPAD La Belle Verrière
Monsieur Laurent HUBERT, Directeur général de l'ASIMAT
Monsieur Alexandre THIEBAULT, Administrateur du GCS Plateforme d'Aval
Monsieur Frédéric CONNAT, Administrateur du GCS Pays de Seine
Monsieur Sébastien DARY, Directeur de l'ADMR Aube
Monsieur Philippe SARZAUD, Directeur de l'Hôpital Privé de l'Aube
Madame Christine BONNAUD, Directrice de l'Institut Chanteloup

Article 2 : Durée de la décision arrêtant la composition du comité stratégique de groupement

La présente décision portant composition du comité stratégique de groupement prend fin lorsque le mandat d'un des membres du comité stratégique de groupement prend fin donnant lieu à une nouvelle composition.

Article 3 : Notification et publication de la décision arrêtant la composition du comité stratégique de groupement

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature.

Elle sera portée à la connaissance des membres du comité stratégique de groupement et elle sera communiquée à l'ARS Grand Est.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Troyes.

Troyes, le 3 mars 2025

Le directeur général
des Hôpitaux Champagne Sud
et Président du comité stratégique du GHT

A stylized blue ink signature, likely of Damien Patriat, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Damien PATRIAT

A N N E X E

Liste des invités permanents au comité stratégique de groupement :

Les membres de l'équipe de direction des Hôpitaux Champagne Sud

Le secrétariat sera assuré par Madame Lenka PERNET, adjointe au Secrétariat général